



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

CONSEIL NATIONAL
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL
VDN – Liberté VI Extension – Immeuble n° 85
Boite postale : 50059 – DAKARRP
Tel: 33859.09.39 – Fax: 33827.13.95
cnra@cnra.sn

1.0001

N°.....CNRA

Dakar, le

24 JAN. 2012

MISE EN DEMEURE DU CNRA A LA RTS, AFRICA 7, TFM ET WALF TV

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2006-04 du 04 janvier 2006 portant création du CNRA ;
- Vu le Code électoral ;
- Vu le Cahier de charges applicable aux titulaires d'une autorisation de diffusion de programmes de télévision privée ;
- Vu le décret 2006-830 du 14 septembre 2006 portant nomination des membres du CNRA ;
- Vu le rapport de suivi et d'écoute du service de veille du CNRA ;

Il résulte du rapport de suivi et d'écoute du service de veille du CNRA, que le lundi 23 janvier 2012, les télévisions RTS, AFRICA 7, TFM et WALF TV, en diffusant respectivement les manifestations de la « Coalition FAL 2012 » à la place de l'obélisque et celles du M23 à Guédiawaye, **ont laissé apparaître** plusieurs éléments aux allures de campagne électorale, pancartes, chansons, slogans et autres déclarations et ceci en violation flagrante des dispositions de l'article L.63 du Code électoral.

Le CNRA déplore de tels manquements et **met en demeure** ces organes, RTS, AFRICA 7, TFM et WALF TV de respecter strictement les dispositions de l'article L.63 du Code électoral.

Pour l'Assemblée du CNRA



La Présidente